

## Information sur la protection des données personnelles

Dans le cadre de l'organisation des concours et examens professionnels, le Centre de Gestion de la Lozère recueille des données personnelles. Ce traitement des données est nécessaire au respect d'une obligation légale et à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Le Centre de gestion de la Lozère s'engage à assurer la protection des données personnelles conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (Règlement UE 2016/679).

Les personnes disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Le responsable de ces traitements est le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère.

**La communication de ces données est obligatoire. Les destinataires des données sont : les agents des services instructeurs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère et leurs supérieurs hiérarchiques, les différents intervenants (surveillants, jurys), éventuellement, le service interne en charge de l'informatique, potentiellement le Centre de gestion coordonnateur CDG34 et les centres de gestion de la région Occitanie dans le cas d'organisation de concours sur leurs sites.**

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Ces données sont conservées pendant 5 ans.

Les personnes concernées peuvent faire valoir leurs droits en s'adressant au **délégué à la Protection des données (DPO) du CDG48** :

- Par voie électronique : [dpo.cdg48.fr](mailto:dpo.cdg48.fr)
- Par voie postale : CDG48, à l'attention du délégué à la protection des données, 11 Boulevard des Capucins BP 80092 48003 Mende CEDEX

Si le demandeur estime, après avoir contacté le CDG48, que ses droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL.